



REPUBLIQUE D'HAÏTI

UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI

Conseil de l'Université

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CRÉATION DU FONDS D'APPUI À LA RECHERCHE À L'UEH

Vu les Dispositions Transitoires régissant le fonctionnement de l'Administration centrale de l'UEH ;

Vu les attributions des dirigeants de l'UEH, notamment du Vice-recteur à la Recherche et des Vice-doyens à la Recherche, adoptées lors de la session du 12 au 14 octobre 2012 ;

Considérant que la mission de recherche est consubstantielle à l'Université et doit être considérée au même titre que sa mission de formation ;

Considérant qu'en dépit des exigences et des attentes relatives à cette mission de recherche, les ressources qui y sont dédiées sont rarissimes, imprévisibles et aléatoires ;

Considérant qu'il convient de remédier rapidement à cette situation par la création d'instruments financiers dédiés à la promotion de l'excellence et à la formation à la recherche.

Sur le rapport du Conseil de la Recherche,

Le Conseil de l'Université d'État d'Haïti, réuni en session ordinaire du 3 au 5 août 2017 à Kaliko Beach et après délibération, adopte la résolution suivante :

Article 1.- Dans le but d'assurer une promotion effective de la recherche à l'UEH, il est créé un Fonds d'Appui à la Recherche (FAR).

Article 2.- Les dotations du Fonds d'Appui à la Recherche sont fixées par le Conseil de l'UEH dès que les allocations du Trésor Public destinées à l'UEH seront connues. Elles peuvent être réajustées en cours d'exercice.

Article 3.- Les modalités de gestion du FAR feront l'objet d'une résolution du Conseil de l'Université sur proposition du Conseil de la recherche.

Fait à Kaliko Beach, le 5 Août 2017

Pour le Conseil de l'UEH :

